

# Collecte de la taxe d'apprentissage 2020 Les Travaux Publics



Parc d'Activités la Lande du Moulin - 9 rue du Domaine - 56800 PLOERMEL  
Tél : 02.97.72.07.72 - E-mail : [cfatpbretagne@wanadoo.fr](mailto:cfatpbretagne@wanadoo.fr)  
[www.cfa-tp-bretagne.asso.fr](http://www.cfa-tp-bretagne.asso.fr)





Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le système de financement de l'apprentissage a été modifié en 2019.

Les entreprises continueront à verser la taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale). Toutefois, elles pourront répartir cette taxe de la manière suivante :

87% collectée par l'OPCO en 2020 puis par l'URSSAF à partir de 2021.

13% versée directement par l'entreprise à certains établissements et organismes éligibles **ou donnée sous forme d'équipements et de matériels aux CFA (dons en nature).**

Le CFA TP Bretagne vous invite à vous libérer de ces 13% en utilisant cette possibilité de dons en nature car ils contribueront à la formation des apprentis de vos entreprises de travaux publics.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires (Karine Derrien-Pontgelard – 02 .97.72.07.72).

Toute l'équipe du CFA TP Bretagne vous remercie par avance de votre concours, et vous souhaite une excellente année 2020.



**Roland LELOUTRE, Président du CFA TP Bretagne**